



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

ARRETE N° 094/2023/MESR/SG/DES
accordant un agrément d'ouverture à American institute
of commonwealth-Togo (AIC-Togo)

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE,

Vu la loi n° 2017-005 du 19 juin 2017 d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche au Togo ;

Vu l'ordonnance n° 16 du 6 mai 1975 portant réforme de l'enseignement au Togo ;

Vu le décret n° 2005-069/PR du 5 août 2005 portant attributions et organisation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret n° 2011-178/PR du 7 décembre 2011 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 7 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2020-080/PR du 1er octobre 2020 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu le cahier des charges pour les demandes de création, d'ouverture, d'habilitation et d'agrément des établissements privés d'enseignement supérieur au Togo ;

Vu la demande d'agrément en date du 3 août 2023 introduite par American institute of commonwealth-Togo (AIC-Togo) ;

ARRETE :

Article premier : Il est accordé, pour une période de trois (3) ans, à compter de la date de signature du présent arrêté, un agrément d'ouverture à American institute of commonwealth-Togo (AIC-Togo)

Article 2: Le présent agrément est valable pour les parcours suivants :

1- Brevet de technicien supérieur (BAC+2)

Spécialités :

- ✓ Communication des entreprises ;
- ✓ Journalisme ;
- ✓ Hôtellerie et restauration ;
- ✓ Administrateur de réseaux locaux d'entreprise ;
- ✓ Génie civil ;
- ✓ Informatique de gestion ;
- ✓ Développeurs d'applications ;
- ✓ Télécommunications ;
- ✓ Électromécanique ;
- ✓ Électronique ;
- ✓ Électrotechnique ;
- ✓ Génie thermique et Energie ;
- ✓ Géométrie-topographie ;
- ✓ Industries agroalimentaires ;
- ✓ Informatique industrielle ;
- ✓ Maintenance industrielle ;
- ✓ Maintenance informatique ;
- ✓ Assurances ;
- ✓ Assistant de gestion pmi/pme ;
- ✓ Secrétariat commercial bilingue ;
- ✓ Secrétariat de direction ;
- ✓ Comptabilité et gestion des entreprises ;
- ✓ Commerce international ;
- ✓ Finances banque ;
- ✓ Transport logistique et transit ;
- ✓ Gestion des collectivités locales ;
- ✓ Microfinance et système financier décentralisé.

2- Licences professionnelles (BAC+3)

Domaine : Sciences de l'homme et de la société

Mention : Information et communication

Spécialités :

- ✓ Journalisme ;
- ✓ Communication des Organisations ;
- ✓ Communication Visuelle ;
- ✓ Publicité arts graphiques.

Domaine : Sciences et Technologies

Mention : Sciences de l'ingénieur

Spécialités :

- ✓ Energies renouvelables ;
- ✓ Réseaux et télécommunications ;
- ✓ Systèmes et réseaux informatiques ;
- ✓ Développement d'applications ;
- ✓ Informatique industrielle ;
- ✓ Mathématiques et informatique ;
- ✓ Sécurité informatique ;
- ✓ Electronique ;
- ✓ Electrotechnique ;
- ✓ Génie civil ;
- ✓ Génie électrique ;
- ✓ Génie industriel ;
- ✓ Génie mécanique.

Domaine : Sciences juridiques, politiques et de l'administration

Mention 1 : Sciences juridiques

Spécialités :

- ✓ Affaires ;
- ✓ Professions judiciaires ;
- ✓ Administration générale.

Mention 2 : Sciences de l'administration

Spécialité : Assistant Administratif.

Domaine : Sciences économiques et de gestion

Mention 1 : Sciences de gestion

Spécialités :

- ✓ Commerce international ;
- ✓ Comptabilité, contrôle & audit ;
- ✓ Finance banque assurance ;
- ✓ Gestion commerciale et marketing ;
- ✓ Organisation et gestion des ressources humaines ;
- ✓ Transport et logistiques.

Mention2 : Sciences économiques

Spécialité : économie appliquée.

Domaine : Sciences agronomiques

Mention : Agroéconomie

Spécialité : agrobusiness.

3- Masters professionnels (BAC+5)

Domaine : Sciences de l'homme et de la société

Mention : Information et communication

Spécialités :

- ✓ Communication Politique et Publique ;
- ✓ Communication des Organisations ;
- ✓ Journalisme et Technologies Numériques ;
- ✓ Multimédia et Management de l'Information ;
- ✓ Arts Graphiques.

Domaine : Sciences et Technologies

Mention : Sciences de l'ingénieur

Spécialités :

- ✓ Génie civil et construction durable ;
- ✓ Génie électrique, thermique et énergie renouvelable ;
- ✓ Génie mécanique ;
- ✓ Système informatique et logiciel.

Domaine : Sciences juridiques, politiques et de l'administration

Mention 1 : Sciences juridiques

Spécialités :

- ✓ Droit Maritime et Portuaire ;
- ✓ Droit de la Propriété Intellectuelle ;
- ✓ Droit bancaire et assurance ;
- ✓ Droit des collectivités territoriales et aménagement du territoire ;
- ✓ Droit des marchés publics et financement des projets ;
- ✓ Droit des transports et logistiques ;
- ✓ Droit fiscal des affaires ;
- ✓ Droit privé : carrières affaires et judiciaires.

Mention 2 : Sciences politiques

Spécialité : Sciences politiques et Relations internationales.

Domaine : Sciences économiques et de gestion

Mention 1 : Sciences de gestion

Spécialités :

- ✓ Management des Entreprises ;
- ✓ Banque finance ;
- ✓ Comptabilité contrôle audit ;
- ✓ Gestion des projets ;
- ✓ Gestion des ressources humaines ;

- ✓ Marketing et communication ;
- ✓ Marketing digital ;
- ✓ Management international ;
- ✓ Management portuaire et maritime ;
- ✓ Transport et logistique.

Mention 2 : Sciences économiques

Spécialités :

- ✓ Macroéconomie Financière et Développement Durable ;
- ✓ Economie de l'Environnement et Développement Local.

Domaine : Sciences agronomiques

Mention : Agroéconomie

Spécialité : agrobusiness.

Article 3 : American institute of commonwealth-Togo (AIC-Togo), qui fonctionnera dans un complexe sis à Lomé, dispensera les cours conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 4 : American institute of commonwealth-Togo (AIC-Togo), est soumis aux contrôles techniques et pédagogiques de la direction de l'enseignement supérieur.

Article 5 : Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le **30 OCT 2023**

Ampliation

MESR/CAB	2
MESR/SG	2
METFP	1
MEPSFP	1
MERF	1
MFPTRA	1
MSPC	1
CEPES	1
Toutes les Directions / MESR	16
Intéressé	1
JORT	1

SIGNE

Prof. Majesté N. Ihou WATEBA



Pour ampliation
Secrétaire de cabinet,

[Signature]
METI Ama Dzifa